

# COVID-19

Dans un grand souci de protection de ses usagers et de son personnel, l'Hôpital Marie-Clarac met en place des mesures très strictes de visite en réadaptation. **Avant de se présenter à l'hôpital, il sera important de surveiller les symptômes liés à la Covid : En cas de présence de symptôme, la visite devra être reportée.**

## **Pour tous les usagers de la réadaptation sauf ceux en zone chaude ou en zone d'éclosion**

- **Aucun visiteur symptomatique** n'est admis dans l'hôpital. Chaque visiteur doit porter un couvre-visage pour avoir la permission d'entrer. Un masque de procédure sera ensuite fourni pour la durée de la visite;
- **Un seul visiteur** à la fois pour une plage horaire de 60 minutes est autorisé, pour un maximum de 4 personnes par période de 24 heures. Tous les jours de la semaine entre 15h00 et 20h00;
- **Les visiteurs identifiés par l'usager** se présentent en mentionnant que c'est une première visite et recevront la formation sur le port de l'ÉPI et seront informés des consignes à respecter. Il se peut qu'il y ait une période d'attente, selon le nombre de visiteurs qui se présentent au même moment;
- **À son arrivée**, le visiteur met un masque et la protection oculaire fournis par l'hôpital, se lave les mains, présente une pièce d'identité, mentionne l'usager visité, signe le contrat d'engagement et met la carte de visiteur autorisé;
- **Lors de la première visite, le visiteur sera accompagné par un membre du personnel** pour circuler dans l'hôpital et devra demeurer dans la chambre de l'usager pour la durée complète de la visite;
- **Pour les visites subséquentes**, après avoir mis le masque et la protection oculaire, que l'agent de sécurité ait pris sa température, s'être identifié et avoir signé le registre de surveillance des symptômes, le visiteur se dirigera à l'endroit désigné pour revêtir blouse et gants. Il se rendra seul à la chambre de l'usager;
- **Il est permis d'apporter des vêtements et objets**, mais ceux-ci **seront placés en quarantaine pour 72 heures s'ils ne peuvent pas être désinfectés**. Après ce délai, ils seront acheminés à l'usager. **Pour les usagers en zone tiède d'admission le délai est de 14 jours**
- **Il est permis d'apporter des aliments emballés ou dans des plats à usage unique** seulement et ne nécessitant pas de réfrigération ou l'utilisation du micro-ondes. Aucune nourriture ne devra être laissée au chevet de l'usager après la visite (sauf pour les usagers admis en zone tiède d'admission, il est interdit d'apporter des aliments emballés ou dans des plats à usage unique et ce jusqu'à 14 jours après l'admission);
- **Aucune livraison de restaurant n'est autorisée.**